

Action : Mise en place de la Charte paysagère communale

Enjeu : Organiser le développement raisonné de la commune, en tenant compte de son écrin naturel et paysager et de son patrimoine architectural

Objectif : Préserver l'identité emblématique « villages sous la forêt » et la qualité du cadre de vie

Etat de l'action : en projet **X en cours**

Contexte, description de l'action et résultats attendus

L'impérieuse nécessité de préserver les caractéristiques paysagères et naturelle du territoire est un objectif prioritaire affiché par le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de Lège -Cap Ferret.

L'ambition de la Commune est d'atteindre un équilibre entre la protection des paysages littoraux et forestiers et la préservation de l'identité emblématique « 10 villages sous la forêt » garante de la qualité de vie exceptionnelle que reconnaissent tous les habitants.

Le nouveau Plan Local D'Urbanisme, en cours de validation, dispose d'un corps de réglementation visant à préserver le cadre de vie naturel de la commune et de chacun de ses villages.

En complément de cette réglementation qui encadre le paysage privé, la Collectivité souhaite mettre en œuvre une Charte Paysagère, qui sera l'outil pédagogique, partagé par tous, en faveur du maintien/renouvellement du paysage de la forêt habitée.

Moyens

Elaboration en s'appuyant sur le diagnostic paysager du PADD

Encadrement par un architecte paysager de l'Université de Bordeaux

Réunion de concertation avec des entreprises « d'entretien de jardins » locales

Publication à tous les habitants (voir fiche action : publication du guide « habiter sous la forêt »)

Indicateurs d'évaluation

Adhésion des entreprises locales

Publication de la Charte paysagère

Respect des préconisations dans les villages et jardins

Partenaires

Entreprises locales de travaux paysagers

Pilotage de l'action

Direction : M. Le Maire

Services : Service Urbanisme- Service Espaces verts

Commission (s) référente(s) : Commission Environnement - Commission Urbanisme

Intégration des finalités du Développement durable

(1) =intégration faible, (4)=intégration forte

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : **2**

Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources : **4**

Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie : **4**

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations : **3**

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : **2**

Actions réalisées

	2017	2018	2019	2020
Rédaction de la charte	x	x		
Consultation des partenaires		x		
Finalisation			x	

Pour aller plus loin, suite à donner

Cette Charte doit être partagée avec les professionnels des espaces verts et les habitants.

Cette concertation et ce partage se fera dans le cadre de l'élaboration du guide pratique « habiter sous la forêt ».